



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

---

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

---

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Pole BFCare – Demande de subvention pour l'année 2024**

Le Pole BFCare, groupement régional des entreprises des produits et services de santé est le partenaire privilégié de la métropole sur l'une des filières d'excellence, une collaboration formalisée par une convention de financement renouvelée pour 3 ans le 22 février 2022.

En phase avec les attentes de leurs adhérents, le Pole BFCare a décidé pour l'année 2024 de poursuivre et amplifier ses activités dans l'animation de la filière, notamment les échanges de bonnes pratiques industrielles et l'animation des activités du Hub Emplois et Compétences des industries de santé pour améliorer l'attractivité des métiers et l'adéquation de l'offre locale de formations avec les besoins de nos entreprises.

Par ailleurs, le Pole BFCare lance l'actualisation du mapping des industries de santé qui avait été réalisé en 2019. Au titre des membres fondateurs du Technopole Santenov, le Pôle BFCare poursuivra son implication au sein de la gouvernance avec la mise à disposition de la marque INNO2Care ainsi que 10% d'ETP en support de ses activités d'animation qui s'ajoute à leur contribution financière annuelle de 5000 €.

Enfin, le soutien financier de Dijon métropole sera notamment réexaminé à l'issue des résultats des réflexions engagées fin 2023 entre les membres fondateurs de Santenov dont le Pôle BFCare dans le cadre de l'AMO Trajectoire Santenov 2025. Cette étude vise à définir un schéma d'évolution de Santenov à mettre en oeuvre en 2024 garantissant le renforcement et le développement de ses activités avec une organisation plus intégrée favorisant des synergies fonctionnelles et de moyens entre membres fondateurs pour une plus grande efficacité et visibilité de son offre de services vis-à-vis des bénéficiaires, notamment les entreprises de santé.

Ainsi, par courrier en date du 10 novembre 2023, Monsieur Vincent Boullay, Président de l'association du Pole BFCare a sollicité Dijon métropole pour formaliser sa demande de subvention stabilisée pour 2024 à 90 K€ (90 K€ en 2023). Le budget prévisionnel 2024 voté en assemblée générale du Pole BFCare le 08 juin 2023 est porté à 225 K€ , ci-joint.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer à l'association du Pole BFCare, une subvention d'un montant de 90 K€ pour l'année 2024 selon les modalités de versement spécifiées dans la convention ci-jointe.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'association du Pole BFCare, une subvention de 90 000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN      POUR : 39                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN